



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt le 3 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, gymnase Titou Vallaeys, après convocation légale en date du 29 juin 2020, sous la présidence de Monsieur Francis RIMARK Conseiller Municipal de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. CARREAU, Mme SARRAUTE, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Adjoint, M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. ELIAS, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, M. MOINET, Mme GRANGEON, Mme PAIN-GOJOSSE, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, Mme HIMPENS, M. DURANT, Mme SENTIER, M. CARDOSO, M. RENAUD, Mme ZANA, M. BODIN, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. CHEVALIER à M. DURANT, Mme BAYLE à Mme MERCHADOU

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme SARRAUTE est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 27

Pour : 22

Contre : 5

Abstention : 0

1 – ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal délibère à la majorité

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-21 et L 2122-1 à L 2122-17,

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, remet son bulletin dans une enveloppe fermée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- M Denis BALDES : vingt deux - 22 voix

M. Denis BALDES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Fait et adopté à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la Sous-Préfecture le 03/07/20

Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-

20200703-61757-AU-1-1

Pour le Maire empêché,
Monsieur Denis BALDES

